

# Capacité en Droit / A distance

## Présentation

---

Attention : Depuis l'année universitaire 2022-2023, la Capacité en droit n'est accessible qu'aux redoublants de la Faculté de droit de Grenoble.

La capacité en droit est un diplôme spécifiquement prévu pour les personnes n'ayant pas de baccalauréat et souhaitant accéder à des études supérieures juridiques. Elle ne débouche donc pas à proprement parler sur des métiers mais plutôt sur des études. La formation se déroule sur 2 ans et aborde les fondements du droit public et du droit privé.

La capacité en droit vise à offrir aux étudiants non-bacheliers une culture juridique et un bagage méthodologie ainsi qu'une autonomie de travail minimum pour aborder les études de droit avec les bases indispensables dans les grandes disciplines juridiques.

## Admission

---

### Conditions d'admission

Sauf dérogation accordée par le Président de l'Université, les candidats au certificat de capacité en droit doivent être âgés d'au moins 17ans au 1er novembre de l'année de leur première inscription (régime capacité en droit, décret du 13 janvier 1969). Aucun diplôme universitaire ou titre spécial n'est requis. A noter, la 1ère année de capacité n'octroie pas le statut d'étudiant.

### Candidature

Vous souhaitez candidater et vous inscrire à cette formation ? Rendez-vous sur le site internet de la Faculté de droit, [rubrique EAD](#).

### Pré-requis obligatoires

Aucun diplôme universitaire ou titre spécial n'est requis.

### Public cible

Public en enseignement à distance

S'agissant d'un diplôme d'enseignement à distance, il faut justifier appartenir notamment à l'une des catégories suivantes : personnes engagées dans la vie active (domaines privé et public); personnes chargées de famille; étudiants engagés dans plusieurs cursus ; personnes résidant hors région grenobloise ou résidant à l'étranger ; personnes empêchées pour des raisons de santé ; sportifs et artistes de haut niveau.

Pour plus d'informations, consultez la [page de l'enseignement à distance](#) sur le site de la Faculté de droit.

1. En formation initiale
2. En formation continue

Vous relevez de la formation continue :

- si vous reprenez vos études après 2 ans d'interruption d'études,
- ou si vous suiviez une formation sous le régime formation continue l'une des 2 années précédentes

- ou si vous êtes salarié, demandeur d'emploi, travailleur indépendant.

Si vous n'avez pas le diplôme requis pour intégrer la formation, vous pouvez entreprendre une démarche de [validation des acquis personnels et professionnels \(VAPP\)](#).

Pour plus d'informations, consultez la page web de la [Direction de la formation continue et de l'apprentissage](#)

Consultez les [tarifs s'appliquant aux publics de la formation continue](#)

## Contrôle des connaissances

---

Chaque matière donne lieu à un examen terminal écrit de 2h, noté sur 20 points. Tous les examens se déroulent à Grenoble, à la fin de chaque semestre.

Pour être déclaré admis, l'étudiant doit obtenir un total supérieur ou égal à 50 points sur 100 en 1ère année et 60 points sur 120 en 2ème année. Il est impératif d'acquérir la 1ère année de Capacité pour s'inscrire en 2ème année (aucune équivalence n'est possible pour accéder en 2ème année).

En cas d'échec dans certaines matières ou d'absences aux examens, l'étudiant bénéficie d'une seconde session d'évaluation organisée en septembre.

## Poursuite d'études

---

A l'issue des deux années d'études, les étudiants se voient décerner le certificat de capacité en droit. Celui-ci leur donne accès de droit à la licence 1, voire à la licence 2 en cas de bons résultats (moyenne générale des 2 années supérieure ou égale à 15/20).

## Infos pratiques :

---

- > Composante : Faculté de Droit
- > Niveau : Inferieur ou égal au baccalauréat
- > Durée : 2 ans
- > Type de formation : Formation initiale / continue, Formation à distance
- > Lieu : Grenoble - Domaine universitaire

## Contacts

---

### Responsable pédagogique

Michel Claire Anne  
Claire-Anne.Michel@univ-grenoble-alpes.fr

### Secrétariat de scolarité

Scolarité de la Capacité en droit  
droit#ead@univ-grenoble-alpes.fr  
Tel. 04 76 74 32 35 (ou 36)

## Programme

---

1re année de Capacité en droit :

*Droit privé :*

- Droit civil (60 heures de cours)

- Droit commercial (60 heures de cours)

*Droit public :*

- Droit constitutionnel (30 heures de cours)
- Droit administratif (30 heures de cours)

2e année de Capacité en droit :

- Procédure civile et voies d'exécution (30 heures de cours)
- Droit pénal et procédure pénale (30 heures de cours)
- Droit administratif spécial (30 heures de cours)
- Droit privé notarial (30 heures de cours)
- Droit fiscal des affaires (30 heures de cours)
- Droit social (30 heures de cours)